



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation
Le ministre délégué chargé de la Ruralité
La ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Nos Réf. : D-26-006997

Paris, le

02 AVR. 2026

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

L'accessibilité est un droit fondamental. Elle doit être garantie à chaque citoyenne, à chaque citoyen, quel que soit son lieu de vie : en ville, à la campagne, dans une commune de quelques centaines d'habitants ou au cœur d'une métropole.

Rendre nos territoires accessibles, c'est permettre à chacun, quelle que soit sa situation, de vivre pleinement, de se déplacer librement, d'avoir accès aux services publics, à la culture, à l'éducation, à l'emploi, aux sports, aux loisirs. L'accessibilité c'est adapter notre environnement aux personnes en situation de handicap, bien sûr, mais aussi à ceux qui se déplacent avec une poussette, à ceux qui sont temporairement empêchés, à nos aînés.

Dans cette perspective, nous avons le plaisir de vous informer de la mise en place d'une « boîte à outils accessibilité » dédiée aux élus locaux, conçue pour les accompagner dans la mise en œuvre de politiques publiques plus accessibles et inclusives sur l'ensemble du territoire national : <https://www.info.gouv.fr/accessibilite/ameliorer-l-accessibilite-en-tant-qu-elu-local>

Ce nouvel outil, élaboré par la Délégation interministérielle à l'accessibilité, a vu le jour grâce à la collaboration des associations d'élus locaux, dont l'Association des maires de France, et de celles représentatives des personnes en situation de handicap. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance pour leur engagement, la qualité du travail accompli et l'implication de l'ensemble des équipes qui ont été mobilisées.

Leur appui a permis la mise en œuvre d'un dispositif clair, opérationnel et accessible, qui propose :

- des guides à destination des élus locaux ;
- le cadre légal et réglementaire ;
- le recensement des aides financières ;
- la valorisation des initiatives locales exemplaires.

Accessible depuis les sites des préfetures, les sous-préfets référents handicap et inclusion ont été informés afin de relayer ce dispositif auprès des élus de leur territoire.

Cet outil de terrain, pensé pour vous et avec vous en vue d'accélérer la mise en accessibilité de votre territoire, sera régulièrement enrichi grâce à vos contributions pour répondre aux besoins des collectivités et valoriser les dispositifs développés localement.

Parce que l'accessibilité nous concerne toutes et tous, que ce soit de façon permanente ou plus temporaire, notre rôle est d'œuvrer collectivement à rendre nos territoires inclusifs. Et en tant que maire, vous êtes en première ligne pour mener à bien cette mission.

... / ...

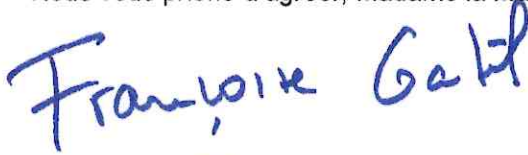
Adresse postale
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Vous l'avez compris, l'accessibilité, est l'affaire de chacun et de chacune d'entre nous, quel que soit son territoire. Chaque avancée compte. Et chaque avancée est possible.

En tant que maire réélu ou nouvellement élu, nous comptons sur votre engagement pour rendre votre territoire davantage accessible. Parce que chaque pas vers l'accessibilité est un pas qui permet de bâtir une société plus juste, plus humaine, plus unie, plus fraternelle.

Merci à vous d'en être les premiers acteurs.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération.



Françoise GATEL



Michel FOURNIER



Camille GALLIARD-MINIER